

## Règlement Run In PArc – 18 octobre 2020

La course applique la réglementation en vigueur et celle de la Fédération Française d'Athlétisme.

### PARCOURS

La course Nature est tracée sur un parcours légèrement vallonné de 6 580 m en une seule boucle.  
La course Performance est tracée sur un parcours mesuré (non labellisé) de 10 000 m, totalement plat, en 2 boucles.

La course Jeunes est tracée sur un parcours plat de 2 200 m.

Les courses jeunes, nature et performance donneront lieu à des classements.

Les parcours famille et enfants ne sont pas compétitifs et ne donneront lieu à aucun classement.

### ACCES & PARKING

Les parkings sont situés sur le site du PArc des Rives de l'Aa. Les concurrents devront impérativement respecter le sens de circulation mis en place sur le site. L'accès au site est réservé exclusivement aux participants.

### DÉPART – ARRIVÉE - HORAIRES

Le départ et l'arrivée au PArc des Rives de l'Aa.

Distances et Horaires :

**1 Course Nature 6 580 m**

9 h par vagues / à partir de cadets / 2004 et avant

**2 Course Performance 10 000 m**

10 h 30 par vagues / à partir de cadets / 2004 et avant

**3 Course Jeunes Benjamins / Minimes 2 200 m**

14 h 30 / 2005 à 2008

**4 Parcours Kid's Run 1 630 m**

15 h 00 / 2009 à 2010 / non chronométré

**5 Parcours Super Héros Run 980 m**

15 h 30 / 2011 à 2013 / non chronométré

**6 Parcours Baby Run 410 m**

16 h 00 / 2014 à 2017 / non chronométré

**7 Family Run 980 m**

16 h 30 Tous âges, pour toute la famille

### INSCRIPTIONS

> **Inscriptions exclusivement en ligne [pour les individuels et les clubs](#) jusqu'au mercredi 14 octobre 2020 à 22 h.**

Les dossiers en ligne devront impérativement être **complets** avant le **vendredi 16 octobre 2020 à 13h**, comprenant l'acceptation du règlement, le paiement des frais de participation ainsi que le justificatif demandé (pour les courses chronométrées).

> **AUCUNE inscription sur place**

> **Pas de litige après le vendredi 16 octobre à 13h.** Passé cette limite, les dossiers incomplets ne pourront pas avoir leur dossard. En raison de la situation actuelle, aucun justificatif ne peut être accepté au moment du retrait des dossards.

#### > **Justificatifs à fournir**

- Une **copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un pass j'aime courir**, délivrés par la **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation.
- OU une **copie de ma licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non-contre indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition, course à pied en compétition ou sport en compétition**.
- OU un **certificat médical** de non-contre indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition, de la Course à pied en compétition ou du sport en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.

#### **DOSSARDS**

**Remise des dossards** : le samedi 17 octobre 2019 de 14 h à 17 h au PArc des Rives de l'Aa. Veuillez-vous munir d'une pièce d'identité ou le dimanche 18 octobre à partir de 8h et jusque 30' avant le départ de votre course.

Pour les courses chronométrées, vous aurez un dossard avec une puce de chronométrage collé au dossard.

En cas d'abandon, le (la) compétiteur(trice) est prié(e) de le signaler au niveau de l'arrivée.

#### **RAVITAILLEMENT**

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, aucun ravitaillement ne sera proposé, ni sur le parcours, ni à l'arrivée. Une boisson sera offerte au retrait du dossard

#### **SECURITE – ASSISTANCE MÉDICALE**

La sécurité et l'assistance médicale seront assurées par une association habilitée de Secourisme, par le centre médico-sportif de l'Entente Sportive Gravelinoise et Adenor (Motos médicalisées).

**La responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie AREAS Dommages / n°0R204833

**La responsabilité individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### **RÉSULTAS - CLASSEMENTS**

Les résultats et les classements seront envoyés par mail et diffusés sur internet.

#### **CADEAU - RÉCOMPENSES**

Un cadeau sera remis à chaque coureur de la course nature 7 km et de la course performance 10 km.

Aucun podium n'aura lieu le jour de la course. Les récompenses pour les personnes classées et selon la grille des prix ci-dessous seront envoyées par voie postale.

### TOMBOLA (modifié le 13/10 en raison de l'incapacité d'un fournisseur à livrer les lots prévus)

Une tombola sera tirée le jeudi 15 octobre (après la clôture des inscriptions), 1 Stand Up Paddle, 2 bons d'achats Burette de 50€ et une lampe frontale Armytek pour les courses du matin, 1 trottinette, 2 bons d'achats Burette de 50€ et une flashlight zippy enfant pour les courses de l'après midi sont à gagner.

### GRILLE DES RECOMPENSES

Les primes sont attribuées pour le classement scratch et catégories cadet, junior, espoir, senior, master M0 à M10 (H et F) cumulables sur le 7km et le 10 km. Voir tableau ci-dessous.

5 premiers scratch H & F cumulables : 100 € / 80 € / 60 € / 40 € / 20 € bon d'achat.

	Cadet	Junior	Espoir	Sénior	M0	M1	M2
1 <sup>er</sup> H & F	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat

M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10
20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat	20 € Bon d'achat

### FRAIS D'INSCRIPTION

**Pour la course 7 km et 10 km, le tarif est de 7 €.**

**Les courses jeunes et les parcours enfants sont gratuits.**

Les frais d'inscription sur internet sont à la charge des participants. (+1€)

Aucun remboursement ne sera possible sauf en cas d'annulation de l'événement pour cause de refus de la préfecture. Dans le cas d'une annulation sur décision préfectorale, un remboursement intégral (hors frais internet du prestataire) sera effectué.

### CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement **Run In PAarc** je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ et les 100 premiers mètres que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie.

> Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée.

> Ne pas cracher au sol.

> Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle.

> Ne pas jeter de déchets sur la voie publique.

> Respecter et laisser les lieux publics propres.

> Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...).

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports